

E 53/125(1)

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Turin, A. Tourte,  
au Conseil fédéral*

R

Turin, 13 mars 1861

Je vous remercie de n'avoir pas mis en doute ma discrétion dans la question du passage des Alpes.<sup>1</sup> Je continuerai à suivre avec impartialité la même ligne de conduite.

Je continue à vous tenir au courant de ce qui se passe à ce sujet. Deux délégués du Saint-Gothard, Messieurs Respinger et Paganini, m'ont demandé il y a quelques jours, de les présenter à Monsieur de Cavour et au Ministre des Travaux publics<sup>2</sup>; je l'ai fait. Les deux ministres leur ont déclaré, qu'ils n'avaient d'idées préconçues ni pour ni contre aucun passage; que le Lukmanier avait l'avantage d'être sur le tapis depuis des années et d'avoir beaucoup occupé l'opinion publique; qu'ils avaient entendu dire que les difficultés du Saint-Gothard étaient très grandes, que les intéressés devaient donc, avant tout, faire la preuve du contraire; que des subventions importantes étaient assurées en Suisse au Lukmanier, qu'il fallait donc que les cantons intéressés au Saint-Gothard se présentassent aussi en offrant des subventions proportionnées à leur richesse, et aux difficultés de l'entreprise; que l'opinion avait été généralement répandue dans la péninsule que le Lukmanier était un passage italien, tandis que le Saint-Gothard serait un passage suisse, qu'ils eussent, en conséquence à s'appliquer à détruire cette conviction; que la subvention assurée au Lukmanier par le Gouvernement sarde serait sans aucun doute reportée sur le Saint-Gothard, dans le cas où ce passage serait choisi; qu'il importait avant tout, tâche difficile, ajoutaient ces Messieurs, de convaincre les Gênois de ce fait affirmé par Messieurs Respinger et Paganini que, par les deux passages, on arriverait également vite à Augsbourg; qu'enfin le Gouvernement sarde nullement pressé de mettre de l'argent à cette entreprise, ajournerait volontiers sa décision pour laisser aux intéressés le temps d'éclairer la question, si officieusement ou officiellement le Conseil fédéral donnait l'assurance qu'au cas où le Saint-Gothard succomberait dans l'enquête, la concession du Lukmanier serait maintenue.

Messieurs Respinger et Paganini sont partis pour Gênes munis par le Ministre

---

1. Cf. les rapports de Tourte au Conseil fédéral des 25 et 28 février 1861 et la lettre du Conseil fédéral à Tourte du 4 mars 1861 (non reproduits).

2. P. Jacini.

836

26 MARS 1861

des Travaux publics d'une lettre de recommandation pour un personnage influent.

Les délégués du Lukmanier sont aussi à Turin. Evidemment le Gouvernement sarde désire sincèrement que la lumière se fasse, et que la combinaison la plus favorable aux deux pays, à la condition toutefois que les voies et moyens d'exécution soient assurés, triomphe en dernière analyse.